

Bulletin d'inscription
BROCANTE/VIDE-GRENIERS
à BERNAC le 26 mai 2024

NomPrénom

Adresse

Code postal/ville.....

Tél

Mail@.....

N° d'immatriculation véhicule.....

N° de carte d'identité

N° Registre(Professionel).....

Nombre de mètres

Minimum 3 m

Déclare sur l'honneur en tant que particulier

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne vendre que des objets usagés (article L310-2 du Code de commerce).
 - Non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article 321-7 du Code pénal).

Déclare sur l'honneur en tant que professionnel

- Ne vendre que des objets usagés (article L310-2 du Code de commerce).
J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Fait à BERNAC

Le 26/05/2024

Signature :

REGLEMENT BROCANTE/VIDE-GRENIERS

- ✓ **Articles 1** : L'association des Loisirs de BERNAC est organisateur du vide-greniers se tenant sur la place de Raymond MIGAUD sur la Commune de BERNAC (16700) le Dimanche 26 MAI de 5 h à 18h. **TOUTE PERSONNE PARTICIPANT AU VIDE-GRENIER DEVRA FOURNIR SON NOM, SON ADRESSE, N° DE PIECE D'IDENTITE ou N° D'IMMATRICULATION DE SON VEHICULE**, ces informations seront consignées dans le registre de police tenu à cette occasion.
- ✓ **Article 2** : Cette manifestation est ouverte aux particuliers et professionnels.
- ✓ **Article 3** : Le prix du mètre linéaire est de 1 €, minimum 3 m. L'accueil des exposants débute à 5 h. Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée sur le site. Pour des raisons de sécurité, tous les exposants devront être installés à 9 h. Chaque exposant doit présenter ses papiers d'identité à l'encaissement de l'emplacement (passage à partir de 9h - préparez votre monnaie).
- ✓ **Article 4** : L'inscription est ouverte aux particuliers et professionnel, **sous réserves de ne pas vendre de produits neufs ou volés** ainsi que ceux achetés sur le site le jour même. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produit dangereux, armes, animaux vivants etc...).
- ✓ **Article 5** : L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours.
- ✓ **Article 6** : Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. **Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents**
- ✓ **Article 7** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- ✓ **Article 8** : **La vente d'animaux**, de contrefaçon, de CD ou de DVD gravés est strictement **interdite** et punie par la loi.
- ✓ **Article 9** : **Interdiction aux particuliers et professionnels de vendre des boissons ou alimentation sans l'autorisation du bureau de l'association,**
- ✓ **Article 10** : Les exposants doivent se servir des sacs poubelles qui leur sont fournis avec un ticket apéritif au moment du paiement.
- ✓ **Article 11** : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
- ✓ **Article 12** : La Sortie du site d'exposition par les véhicules se fera de préférence après 18H30 (sauf demandes exceptionnelles et préalables au vide greniers),
- ✓ **Article 13** : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- ✓ **Article 14** : Les chiens des exposants ou visiteurs doivent être tenus en laisse et ne pas naviguer.
- ✓ **Article 15** : Aucun moyen de circulation est autorisé de 9 h à 18 h (voiture/moto/scooter/vélo ect...) pour des raisons de sécurité.

Nous espérons que chacun respectera ce règlement pour le confort et le respect de tous. **Merci**